

Procès-verbal des délibérations du conseil municipal du 18 juin 2012

L'an deux mil douze, le 18 juin à 20 h 15 à la Mairie, le Conseil Municipal de LAUTENBACH-ZELL/SENGERN s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Richard GALL, Maire.

Présents : J-Jacques FISCHER, Richard KARMEN, Jacqueline SCHAFFHAUSER, Joëlle STOFFEL, Chantal SIMONKLEIN, Christophe EHRHART, Philippe SCHMUCK, Pierre MUTZ, Pascal SCHMITT

Absents excusés : Béatrice MACKERER, Mathieu PFEFFER, Nathalie LANTZ, Valentin KLEIN

Absent non excusé : Christian HALLER

Ont donné procuration : Béatrice MACKERER à Richard GALL, Mathieu PFEFFER à Christophe EHRHART, Nathalie LANTZ à Joëlle STOFFEL, Valentin KLEIN à Richard KARMEN

ORDRE DU JOUR

- 1° Désignation du secrétaire de séance
- 2° Approbation du PV de la séance du 26 mars 2012
- 3° Rapport annuel sur l'eau
- 4° Rapport d'activité du Syndicat d'électricité et de gaz du Haut-Rhin
- 5° Communauté de Communes : Rapport d'activités 2011
- 6° Décisions modificatives
- 7° Remboursement spectacle de Noël

1° DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de désigner un secrétaire de séance : Fabienne HAMMERER est désignée à l'unanimité.

2° APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 26 MARS 2012

Après lecture les membres du Conseil Municipal, approuvent à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 26 mars 2012.

3° RAPPORT ANNUEL SUR L'EAU

Le rapport annuel 2011 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable présenté par J-Jacques FISCHER, 1^{er} adjoint, est approuvé à l'unanimité (il est consultable en mairie ou sur le site internet de la commune).

**4° RAPPORT D'ACTIVITE DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL
D'ELECTRICITE ET DE GAZ DU HAUT-RHIN**

Le rapport d'activités 2011 du Syndicat d'électricité et de gaz du Haut-Rhin est présenté au Conseil Municipal, qui en prend acte.

5° COMMUNAUTE DE COMMUNES : RAPPORT D'ACTIVITE 2011

Le rapport d'activités 2011 de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller est présenté au Conseil Municipal, qui en prend acte.

6° DECISIONS MODIFICATIVES

Le Conseil Municipal à l'unanimité donne son accord pour les décisions modificatives suivantes :

M 14	Recette d'investissement	compte 024	+ 50 €
		compte 021	- 50 €
	Dépense de fonctionnement	compte 023	- 50 €
M49	Dépense de fonctionnement	compte 022	- 500 €
		compte 673	+ 500 €
		compte 6373	- 13 000 €
		compte 701249	+ 13 000 €

7° REMBOURSEMENT SPECTACLE DE NOËL

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité le remboursement du spectacle de Noël du CE2 et CM (211,40 €) avancé par la coopérative scolaire.

Séance levée à 21 h.